

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Conseil Municipal du jeudi 04 mars 2021

| | | |
|--------------------------------------|----|--|
| Élus : | 33 | L'an deux mille vingt et un, le quatre mars ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le vingt-six février deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire. |
| Présents : | 25 | |
| Absents : | 8 | |
| Pouvoirs : | 7 | |
| Votants : | 32 | |
| Présents : | | Claude COHEN, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Mickaël PACCAUD, Josiane GRENIER-FOUADE, Jean-Michel SAPONARA, Josée CORDIER, Nicolas ANDRIES, Jean LANG, Elodie CAYER-BARRIOZ, Céline BERNARD, Alain CHAMBRAGNE, Yvain MOREAU, Jacky MEUNIER, Julien HEMON, Jean-François CALVO, Anna MIGNOZZI, Francis MENA, Sophie SPENNATO, Bruno VANANTY, Yves PARRET, Laure HUGONET, Ivan CATTANEO, Sylvie BENVENUTO |
| Absents : | | Aline BERRUYER |
| Absents ayant laissés procurations : | | Audrey LEGER à Jean-François CALVO Patrick TUR à Julien GUIGUET Claudie LINOSSIER à Céline BERNARD Christine BARROT à Claude COHEN Régine MANOLIOS à Jean-Michel SAPONARA Suzanne LAUBER à Josiane GRENIER-FOUADE Radomir TRIFUNOVIC à Mickaël PACCAUD |
| Secrétaire de séance : | | Jean-Michel SAPONARA |

Délibération n° 0_DL_2021_028

Objet : Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2021

Rapporteur : Julien HEMON

Monsieur Julien HEMON, Conseiller municipal rappelle que dans le cadre de son Plan Climat et des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, la commune souhaite poursuivre son soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique « individuelle » en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville ces dernières années.
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau.
- Lutter contre le développement du moustique tigre et la transmission du risque lié aux Arbovirus (dengue, chikungunya, zika).
- Aider à adapter nos comportements au changement climatique.

La subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie existe depuis 2016 et a été renouvelée chaque année depuis, avec un bilan positif puisqu'elle a permis de financer : 20 récupérateurs en 2016, 15 récupérateurs en 2017, 24 récupérateurs en 2018, 40 récupérateurs en 2019 et 33 récupérateurs en 2020.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Fournir un justificatif de domicile (à Mions) datant de moins de trois mois à compter de la demande de subvention pour l'année 2021.
- Remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service développement durable (disponible sur le site Internet de la ville).

- Chaque foyer (déclaré à la même adresse) ne pourra bénéficier que d'une seule fois de ce dispositif de subvention.

Précisions sur l'aide : Financement à hauteur de 50 % maximum du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300 litres avec un plafonnement à 50 €, les 50 % restant étant à la charge des particuliers, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Monsieur Julien HEMON, Conseiller municipal, précise qu'une somme de 2 000 € a été inscrite au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2021 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN